CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 379-12-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 347-01-2022 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE ET LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU le règlement 347-01-2022 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Racine et la publication des avis publics, adopté lors de la séance du 7 février 2022 ;

ATTENDU le passage du bulletin municipal *Le Racinoscope* au format numérique uniquement ;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de publier certains avis publics dans un journal distribué sur son territoire ;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'apporter d'autres corrections ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 18 décembre 2023 ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 379-12-2023 soit adopté et que soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

À la section 3, la numérotation des articles sera corrigée afin de commencer à un (1).

Article 3

À l'article 3.2 de la section 3 sera intégré l'élément suivant :

Selon la Loi en vigueur, la Municipalité de Racine fera également publier dans un journal distribué sur son territoire les avis publics visés par de telles obligations.

Article 4

L'article 3.3 de la section 3 sera remplacé par l'élément suivant :

Malgré l'article 3.2, la Municipalité peut, à sa discrétion, publier également dans le bulletin municipal numérique intitulé « Le Racinoscope » tout avis qu'elle estime nécessaire, en plus de la publication sur le site Internet et de l'affichage au bureau municipal. Dans ce cas, la date de publication de l'avis sur le site Internet et la date d'affichage au bureau municipal prévalent sur la date de publication dans le bulletin municipal numérique.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ORIGINAL SIGNÉ	**ORIGINAL SIGNÉ**
MARIO COTE Maire	**LYNE GAUDREAU** Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS DE MOTION : 18 décembre 2023
PRÉSENTATION DU PROJET : 18 décembre 2023
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 15 janvier 2024
AVIS DE PROMULGATION : 16 janvier 2024